Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902944-20251208-2025_49-DE

République Française
Département

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

Délibération du conseil municipal

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2025, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 3 décembre 2025.

Présents : AUVRET Stéphane, CANN Joël, MILIN Emma, DELAUNAY René, GAZET Laurent, PHILIP Laurence, BARON Jacques, LEVIELLE Bruno, PERES Valérie
Absents : YVINNEC Yann
Absents excusés : CANN Arnaud
Excusé(s) ayant donné procuration : LE BOT Fanny à CANN Joël, KEROAS Jean-Marie à AUVRET Stéphane
A été nommé(e) secrétaire : PHILIP Laurence

2025_49 Signature de la convention d'objectifs entre la commune du TREHOU et l'association EPAL pour le relais petite enfance (RPE)

Vu le projet proposé par l'association EPAL, d'intérêt économique général, pour le service de « relais petite enfance »,

Vu le projet de convention présenté,

Monsieur Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention avec l'association EPAL, pour l'animation, l'organisation et la gestion du service Relais Petite Enfance (RPE).

Il est rappelé le rôle d'un RPE :

- Renseigner et mettre à disposition la liste des modes d'accueils collectifs ou individuels du territoire,
- Accompagner les parents sur leurs droits et devoirs liés à l'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile,
- Donner une information générale sur la législation,
- Proposer des temps d'éveil pour les enfants,
- Informer sur les conditions d'accès et modalités d'exercice des professionnels de l'accueil individuel,
- Apporter un soutien, une écoute et un accompagnement dans la pratique des professionnels de l'accueil à domicile,
- Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles à travers des conférences, des réunions, …
- Favoriser les échanges de pratiques et expériences par le biais des soirées thématiques, de sorties ou de rencontres intercommunales …

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion du service « relais petite enfance » sur son territoire avec l'association EPAL.

Extrait conforme au registre, Joël CANN, Maire